

**DOCUMENT A REMPLIR PAR LES ELEVES
DE NATIONALITE ETRANGERE
NON RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPEENNE**

Je soussigné
(NOM).....

(PRENOM).....

Né le :à :

PAYS :

De nationalité :

reconnais par la présente avoir été informé(e) au moment de mon inscription à l'École des avocats Sud-Ouest Pyrénées des conditions de nationalité exigées pour l'inscription à un Barreau français¹ et de l'absence de pareille condition pour l'inscription à une Ecole d'avocats en France.

J'ai également été informé(e) que, dans ces conditions, l'obtention du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) n'est pas une condition suffisante pour pouvoir s'inscrire à un barreau français.

Faire précéder de la mention manuscrite « lu, pris connaissance et approuvé »

Fait à le

Signature

¹ Article 11 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971,

« Nul ne peut accéder à la profession d'avocat s'il ne remplit les conditions suivantes :

1° être français, ressortissant d'un Etat membre des Communautés européennes ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou ressortissant d'un Etat ou une unité territoriale n'appartenant pas à ces Communautés ou à cet Espace économique européen qui accorde aux Français la faculté d'exercer sous les mêmes conditions l'activité professionnelle que l'intéressé se propose lui-même d'exercer en France (...) ou avoir la qualité de réfugié ou d'apatride reconnue par l'Office français des réfugiés et apatrides ; (...) »